



**RAPPORT DE PRESENTATION DU
BUDGET PRIMITIF 2021
Budget principal**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Le budget communal est structuré en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de Fonctionnement du Budget primitif de l'exercice 2021 s'équilibre à la somme de 55 043 000€ et se présente comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	10 421 145,00	
012	Charges de personnel	30 916 300,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	1 912 500,00	
65	Charges de gestion courante	2 704 045,00	
66	Charges financières	1 869 960,00	
67	Charges exceptionnelles	347 850,00	
	Total des dépenses réelles	48 171 800,00	
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>5 150 000,00</i>	
042	<i>Opé. ordre transfert entre sections</i>	<i>1 721 200,00</i>	
	total des opérations d'ordre	6 871 200,00	
002	<i>Résultat reporté 2020 (excédent)</i>		<i>8 331 360,07</i>
013	Atténuation de charges		200 000,00
70	Produits des services et du domaine		3 155 260,00
73	Impôts et taxes		33 459 000,00
74	Dotations subventions et participations		8 519 279,93
75	Autres produits de gestion courante		772 000,00
76	Produits financiers		565 000,00
77	Produits financiers		26 380,00
	Total des recettes réelles		46 696 919,93
042	Opé. ordre transfert entre sections		14 720,00
	TOTAL	55 043 000,00	55 043 000,00

I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2020	DEPENSES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2021
011	Charges à caractère général	10 944 500,00	9 531 102,48	87,1%	10 421 145,00
012	Charges de personnel	29 840 000,00	29 629 932,64	99,3%	30 916 300,00
014	Atténuation de produits	4 813 100,00	4 504 105,00	93,6%	1 912 500,00
65	Charges de gestion courante	2 808 050,00	2 626 783,47	93,6%	2 704 045,00
66	Charges financières	2 250 000,00	1 911 285,20	85%	1 869 960,00
67	Charges exceptionnelles	112 350,00	78 176,14	69,6%	347 850,00
	Total dépenses réelles	50 768 000,00	48 281 384,93	95,10	48 171 800,00
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>3 800 000,00</i>			<i>5 150 000,00</i>
042	<i>Opérations ordre transférées en SI</i>	<i>1 632 000,00</i>	<i>1 615 609,24</i>	<i>99%</i>	<i>1 721 200,00</i>
	Total dépenses d'ordre	5 432 000,00	1 615 609,24	29,8%	6 871 200,00
	TOTAL	56 200 000,00	49 896 994,17	88,8%	55 043 000,00

Comme évoqué au cours du débat d'orientations budgétaires, la Ville souhaite mettre l'accent sur l'amélioration du cadre de vie ; le renforcement des actions en faveur de la santé ; la protection et la sécurité des habitants tout en maintenant un service public de qualité dans l'ensemble de ses secteurs.

- **Les charges à caractère général : 10 421 145€** (chapitre 011) - La ville poursuit ses efforts de gestion en diminuant les charges à caractère général de -5% par rapport au budget 2020.

Ce chapitre regroupe les crédits des services qui correspondent aux dépenses quotidiennes permettant d'organiser les prestations à la population comme la restauration scolaire, les activités des enfants, l'accueil en structure petite enfance, les activités culturelles et sportives, tout comme celles destinées au 3^{ème} âge. ; les fluides (eau, électricité, téléphonie et chauffage) ; les frais de formation du personnel et les frais d'assurance. De nouveau cette année, il n'est pas possible pour la ville de poursuivre les séjours en classes de découverte eu égard du contexte sanitaire. En revanche, elle continuera, selon de développer les mini-séjours d'été et déploiera comme chaque année le dispositif « Villes Vie Vacances » permettant aux jeunes de participer aux ateliers culturels, sportifs et de loisirs ainsi qu'aux sorties organisées par les services concernés.

La politique de cohésion sociale et d'insertion déployée à travers « l'Escale » sera maintenue et renforcée par les activités proposées par le centre social à travers l'accompagnement à la scolarité qui touche près de 400 jeunes scolarisés ; La plateforme des services publics proposera comme les années précédentes d'accompagner les populations dans leurs démarches administratives, juridiques ou dans tout autre domaine utile comme l'emploi, la recherche de domicile.

En matière de santé, la ville va élaborer un contrat local de santé afin de déterminer avec précision les besoins de la population dans ce domaine. Ce contrat contribuera également à développer davantage d'actions de santé publique à travers son centre de soins et permettre de renforcer l'attractivité du secteur pour lutter contre le désert médical observé sur la ville. Des centres de vaccination seront déployés dans la commune dès lors de la réception des vaccins. Les centres de tests continueront à accueillir du public désireux de se faire dépister.

En matière d'amélioration du cadre de ville, la ville participera aux frais d'entretien du bois saint martin pour permettre son ouverture dès cet été et de garantir l'usage de ce nouveau « poumon vert » aux villiérais. Tout comme le bois saint martin, la ville va dès le printemps ouvrir au public le parc « Friedberg » et organiser son utilisation à travers la mise à disposition des aires de jeux, du parcours de santé et des espaces d'animation. Par ailleurs, un accent sera porté sur le fleurissement, le nettoyage de la voirie et l'entretien des bâtiments scolaires et des équipements municipaux.

Enfin, en matière de sécurité publique, la ville tient à renforcer ses volets de « prévention » et « répression » à travers le renforcement de l'équipe des médiateurs et de ses actions et interventions en faveur de la population. Dans le même temps, les équipes de la police municipale seront renforcées afin de couvrir davantage le territoire de la ville.

Les dépenses à caractère général représentent 21,6% des dépenses réelles de fonctionnement.

- **La masse salariale : 30 916 300€** (chapitre 012) représente 64,1% des dépenses réelles de fonctionnement, celle-ci est en hausse de 3,6% par rapport au budget 2020.

Elle intègre principalement les éléments suivants :

- L'augmentation du smic : +1,2% ;
 - L'augmentation liée à la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui prévoit les avancements d'échelon et de grade pour 421 605€ ;
 - La poursuite du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) qui revalorise les grilles indiciaires et améliore les perspectives des carrières des agents de la fonction publique pour 88 606€ ;
 - L'extension des effets de la réforme du régime indemnitaire démarrée en 2015 (13 ingénieurs, 9 techniciens, 34 agents de la filière médico-sociale) ;
 - L'organisation des élections régionales et départementales pour 124 601€ ;
 - Enfin, l'optimisation quotidienne de la masse salariale : par le redéploiement de postes pour répondre à la demande croissante des usagers ; par la gestion des reclassements professionnels.
-
- **Les atténuations de produits 1 912 500€** (chapitre 014). Ces dépenses comprennent essentiellement le Fond National de Garantie Individuel des Ressources pour 1 562 500€, ainsi que le Fonds de péréquation intercommunal et communal pour 350 000€. Ce chapitre baisse de 60% en raison du transfert à l'établissement public (ParisEstMarne&Bois) de la compétence fiscale en matière de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui dès cette année lève l'impôt.
-
- **Les charges de gestion courantes : 2 704 045€** (chapitre 65). Ce chapitre budgétaire reste globalement stable par rapport aux prévisions 2020. Il intègre les subventions versées aux associations pour 552 250€ ainsi qu'une provision de subvention de 45 750€, ce volume reste inchangé mais la municipalité se garde la possibilité d'octroyer des subventions exceptionnelles ; la participation de la ville au CCAS pour 473 000€, au PRE pour 25 000€ Tout comme pour les subventions, la ville pourra intervenir sur le budget du CCAS en cours d'exercice afin d'allouer davantage de crédits selon les besoins liés au contexte local. Sont prévues également la contribution aux services de secours et incendie pour 538 000€ ; la

contribution à Infocom94 pour 227 500€ ainsi que le reversement au prestataire des droits de stationnement sur voirie (opération qui se neutralise en recettes et en dépenses) ; les indemnités aux élus pour 272 400€ ; admissions en non-valeur et créances éteintes pour 70 000€ ; la contribution aux charges territoriales en faveur de ParisEstMarne&Bois pour 375 000€ ; le reversement à EFFIA des recettes relatives au stationnement de voirie et le reversement à Île de France mobilité de la redevance pour l'exploitation du parc Relais de la gare Robert Schumann pour 125 145€.

- **Les charges financières : 1 869 960€** (chapitre 66) sont en baisse par rapport à 2020, en raison notamment de l'extinction d'un prêt indexé sur le franc suisse.

Par conséquent, le poids des intérêts de la dette diminue, il s'élève à 3,8% des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les charges exceptionnelles : 347 850€** (charges 67), elles comprennent principalement les remboursements aux usagers ainsi que les risques contentieux.
- **Les opérations d'ordre 6 871 200€** (chapitres 023 et 042) concernent les dotations aux amortissements d'un montant de 1 721 200€ ainsi que le virement à l'investissement (autofinancement) pour 5 150 000€.

II – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT sont retracées comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2020	RECETTES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2021
013	Atténuation de charges	260 000 ,00	205 261,90	78,9%	200 000,00
70	Produits des services et du domaine	2 431 700,00	2 819 376,01	115,9%	3 155 260,00
73	Impôts et taxes	35 273 600,00	35 941 174,92	101,8%	33 459 000,00
74	Dotations subventions et participations	9 110 746,76	9 858 054,98	108,2%	8 519 279,93
75	Autres produits de gestion courante	696 180,00	769 613,17	110,5%	772 000,00
76	Produits financiers	565 000,00	565 660,62	100,1%	565 000,00
77	Produits exceptionnels	78 400,00	298 468,60	380,7%	26 380,00
	Total recettes réelles	48 415 626,76	50 457 610,20	104,2%	46 696 919,93
042	<i>Opérations d'ordre transférées en SI</i>	42 000,00	28 370,80	67,5%	14 720,00
002	<i>Résultat reporté (excédent)</i>	7 742 373,24	-		8 331 360,07
	TOTAL	56 200 000,00	50 485 981,00	89,8%	55 043 000,00

- **Les produits des services : 3 155 260€** (chapitre 70). La part des produits des services représente 6,8% des recettes réelles de fonctionnement. L'estimation de produits des services comprend la facturation des services à la population pour les secteurs de la restauration scolaire, du service périscolaire, de la petite enfance, de la jeunesse, de la culture, des sports, du centre social. Ce produit comprend également ceux du forfait post stationnement, de l'occupation du domaine public, des stationnement et location sur voie publique, comme l'occupation de la voirie par des bennes ou autres outils de chantier. Le niveau de facturation des prestations de la commune restera tributaire des impacts de la crise sanitaire.

➤ **Les impôts et taxes : 33 459 000€** (chapitre 73) :

Ce chapitre représente 71,7% des recettes réelles de la section de fonctionnement. Son volume est impacté d'une part, par le transfert à l'établissement publics « ParisEstMarne&Bois » de sa compétence de collecte de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. D'autre part, par la réforme de la taxe d'habitation qui rentre dans sa dernière phase. Au total, il est prévu une réduction de 5,1% des recettes fiscales.

La ville souhaite maintenir sa politique de réduction de la fiscalité locale à travers la réduction des taux communaux de la taxe du foncier bâti et du non bâti de 0,10%.

- Le produit fiscal estimé est de 25 127 000€

Rappel sur les bases et le produit prévisionnel :

Impôts ménages				
	Année 2020		Année 2021 (Prévisionnel)	
	Bases notifiées	Produit	Bases prévisionnelles	Produit
Taxe d'habitation	44 798 655	15 451 060	1 212 426*	418 166
Foncier Bâti	39 128 085	8 415 652	40 420 000	24 513 834 (**)
Foncier non bâti	227 404	311 089	143 000	195 000

(*) bases portant sur les résidences secondaires

(**) produit comprenant le montant du Foncier Bâti évalué à 14 435 476 € et la part départementale compensée par l'Etat à hauteur de 10 078 358 €.

- L'application de -0,10% sur le taux communal de la taxe sur le foncier bâti laisse apparaître un taux de 21,48%
- Par application de la même baisse, celui de la taxe sur le foncier non bâti sera de 136,66%

Cependant, le pourcentage de réduction retenu au titre de la délibération de fixation des taux sera fixé à 0,061% du fait du taux de 35,25% du foncier bâti qui intègre celui du département de 13,75% et celui de la ville de 21,50%. Toute chose égale par ailleurs, ce dernier correspond aux 0,10% de baisse sur le taux communal du foncier bâti.

Sont également intégrés dans ce chapitre :

- L'attribution de Compensation versée par la Métropole : 5 276 000€
- La Taxe sur l'électricité : 400 000€
- Le fonds de solidarité des communes d'Ile de France : 1 240 000€
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 200 000€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 210 000€
- Autres taxes : 6 000€

➤ **Les dotations et subventions : 8 519 279,93€** (chapitre 74)

En 2021, la ville poursuivra sa politique de recherche de financements complémentaires pour l'aider à réaliser ses projets.

Ce chapitre est principalement composé :

- De la Dotation forfaitaire pour 3 650 000€
- De la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour 1 493 000€

- De la Dotation nationale de péréquation pour 460 000€
- Des subventions CAF et autres organismes pour 2 204 100€
- Des compensations fiscales pour 130 000€
- Des subventions du Département pour 286 600€
- Des participations de l'Etat pour 217 979,93€
- Remboursement du FCTVA pour 72 600€
- Dotation de recensement pour 5 000€

Ce poste représente 18,2% des recettes réelles de fonctionnement.

- **Les autres produits de gestion courante : 772 000€** (chapitre 75) augmente par rapport à 2020. Ce poste retrace le produit de l'encaissement des loyers, et diverses redevances versées par nos concessionnaires.
- **Les produits financiers : 565 000,00€** (chapitre 76). Ce poste de recettes correspond au produit lié au remboursement de l'Etat sur la sortie des emprunts à risques.
- **Produits exceptionnels : 26 380 €** (chapitre 77), sont enregistrés dans ce chapitre et correspondent à l'annulation des mandats sur exercices antérieurs ainsi que les indemnités d'assurance perçues en cas de sinistre.

- **Les opérations d'ordre : 14 720€** (chapitre 042). Elles concernent la quote-part des subventions d'investissement transférable.

III – CONCLUSION :

Ratios pour 2021 (population retenue 28 709 habitants)

ratios	2021
Produit des impositions directes par habitant	875,23
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 626,56
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	64,17
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	118,51

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget primitif de l'exercice 2021 s'équilibre à la somme de 17 104 000 €.

CHAPITRE	DEPENSES	Budget 2020	Réalisé 2020	Taux réalisation	Report	Budget 2021
001	Résultat reporté	2 421 955,22	-		-	-
040	Opérations d'ordre	42 000,00	28 370,80	67,5%	-	14 720,00
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00	974 665,39	64,9%	-	-
	Total des opérations d'ordre	1 542 000,00	1 003 036,19	65%	-	14 720,00
10 et 16	Emprunts et dotations	4 576 092,52	4 137 309,18	90,4%	-	4 217 780,84
	Total des opérations financières	4 576 092,52	4 137 309,18	90,4%	-	4 217 780,84
20	Immobilisations incorporelles	171 246,54	119 961,82	70,1%	17 395,00	307 295,00
204	Subventions d'équipement versées	162 351,28	83 627,99	51,5%	36 141,98	126 141,98
21	Immobilisations corporelles	6 214 634,33	3 503 655,83	56,4%	1 023 353,86	7 138 467,86
23	Immobilisations en cours	404 872,20	141 485,14	34,9%	161 013,24	4 112 013,24
	VOTE PAR OPERATION					
2012000019	Ecole Frédéric Mistral	7 047,91	-	-	-	-
2014000020	Parc urbain Friedberg	2 399 800,00	1 227 352,82	51,1%	635 581,08	1 187 581,08
	Total dépenses d'équipement	9 359 952,26	5 076 083,60	54,2%	1 873 485,16	12 871 499,16
	TOTAL	17 900 000,00	10 216 428,97	57,1%	1 873 485,16	17 104 000,00

CHAPITRE	RECETTES	Budget 2020	Réalisé 2020	Taux réalisation	Report	Budget 2021
001	Résultat reporté	-				311 778,79
021	Virement section de fonctionnement	3 800 000,00	-	-	-	5 150 000,00
040	Opérations d'ordre	1 632 000,00	1 615 609,24	99%	-	1 721 200,00
041	Opération patrimoniales	1 500 000,00	974 665,39	65%	-	
	Total des opérations d'ordre	6 932 000,00	2 590 274,63	37,4%	-	6 871 200,00
10	Dotations fonds divers	2 075 370,00	2 065 517,83	99,5%	-	2 310 800,00
1068	Exc. fonctionnement capitalisés	4 200 000,00	4 200 000,00	100%	-	1 050 000,00
138	Autres subventions non transférables	29 880,00	29 880,00	100%	-	-
024	Produits cessions d'immobilisations		-	-	-	417 300,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8000,00	6000,71	75%	-	5 000,00
26	Participations et créances rattachées		58 875,32	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	13 500,00	28 093,60	208,1%	-	14 910,00
	Total des recettes financières	6 326 750,00	6 388 367,46	101%	-	3 798 010,00
13	Subventions d'investissement	1 607 250,00	1 081 317,41	67,3%	181 800,00	1 872 511,21
16	Emprunts et dettes	2 000 000,00	2 000 000,00	100%	-	3 500 000,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	232 735,64	116,4%	-	177 500,00
	VOTE PAR OPERATION					
201200019	ANRU Simone Veil	-	-	-	-	-
201400020	Parc Friedberg	834 000,00	657 467,82	78,8%	330 000,00	573 000,00
	Total des recettes d'équipement	4 641 250,00	3 971 520,87	85,6%	511 800,00	6 123 011,21
	TOTAL	17 900 000,00	12 950 162,96	72,3%	511 800,00	17 104 000,00

I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT se répartissent comme suit :

1. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 12 871 499,16€ soit 75,3% des dépenses.
2. Les opérations financières, principalement le remboursement du capital de la dette sont évaluées à 4 217 780,84€ soit 24,6% des dépenses.
3. Les écritures d'ordre retracent principalement les écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement effectif d'un montant de 14 720,00€.

1. Les principales dépenses d'équipement se déclinent à travers les axes suivants :

- **La protection et la sécurité des habitants** avec l'achèvement du plan de sécurisation par l'installation de caméras de vidéo protection sur la voie publique.
- ✓ **La rénovation soutenue du patrimoine** à travers la poursuite de la construction du réfectoire Brel ; des travaux d'entretien et de rénovation dans les écoles et les équipements publics ; des travaux de rénovation de voirie ; le traitement de la qualité de l'air dans les bâtiments publics ; la rénovation de la toiture de la piscine ; la création d'un plateau de gymnastique dans le gymnase Yves Querlier.
- ✓ **L'amélioration du cadre de vie** qui comprend la fin de l'aménagement du parc urbain Friedberg ; la poursuite des travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments publics et sur la voirie ; l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ; la poursuite du remplacement des éclairages publics par du LED.
- ✓ **Un effort soutenu de la ville pour le déploiement du numérique** : La ville va s'inscrire dans le dispositif du plan de relance numérique proposé par l'éducation nationale qui permettra d'équiper sur plusieurs années les écoles de tableaux numériques et de solutions informatiques mobiles. Par ailleurs, tout comme l'an passé, la ville luttera contre la fracture numérique à travers la mise à disposition d'ordinateurs portables en faveur des familles. Enfin, la Municipalité souhaite aider ses commerçants en développant une plateforme de « boutique virtuelle ».

2. Les opérations financières retracent principalement les mouvements consacrés au remboursement du capital de la dette pour un montant de 4 217 780,84€.

3. Les opérations d'ordre retracent les opérations patrimoniales pour ordre 14 720 €. Ces écritures comptables sont liées à des amortissements de subventions ne donnant pas lieu à décaissement effectif.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT se décomposent comme suit :

1. Les recettes financières de 3 798 010,00€ représentent 22,2% des recettes.
2. Les opérations d'ordre de 6 871 200,00 € représentent 40,2% des recettes.
3. Les recettes d'équipement de 6 123 011,21 € représentent 35,8% des recettes.
4. Le résultat reporté de 311 778,79€ représente 1,8% des recettes.

1. Les recettes financières sont principalement composées :

- ✓ Du FCTVA pour 1 310 800€
- ✓ De la taxe d'aménagement pour 1 000 000€
- ✓ Des cessions (ventes) pour 417 300€
- ✓ De l'excédent de fonctionnement capitalisé (besoin de financement) pour 1 050 000€
- ✓ Du dépôt et cautionnement reçus et autres immobilisations financières pour 5 000€
- ✓ Un remboursement de la quote-part d'un emprunt mixte « ville et assainissement » par ParisEstMarne&Bois pour 14 910€

2. Les opérations d'ordre retracent les écritures en provenance des deux sections :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement pour 5 150 000€
- ✓ Les opérations d'amortissement des immobilisations pour 1 721 200€

3. Les recettes d'équipement

Elles sont constituées à la fois de subventions, d'emprunt et autres

. L'emprunt portera sur un montant de 3 500 000 €.

. Les subventions d'équipement sont affectées comme suit :

- ✓ Les subventions aux projets pour 2 286 400€ concernant la construction du restaurant Brel ; le parc de Friedberg ; l'achèvement de la vidéo protection ; le remplacement des véhicules par de l'électrique ; la création d'un plateau de gymnastique à Yves Querlier ; l'acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques ; le projet de plateforme « boutique virtuelle » en faveur des commerçants ; l'équipement de traitement de l'air à la résidence des personnes âgées ;
- ✓ Des remboursements d'avances forfaitaires pour 249 500€ ;
- ✓ Les amendes de police pour 87 111€.

III – CONCLUSION :

La poursuite du désendettement de la ville reste une priorité : 11 ans et demi seront nécessaires pour résorber intégralement le volume de la dette de 47 238 000€ au 31/12/2021 en y consacrant 4 100 000€ chaque année et en y intégrant le montant de l'aide du Fonds de soutien de 3 959 000 €.

Sa structure par prêteurs s'articule comme suit :

